**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz
**Band:** 54 (1959)
**Heft:** 2-fr

**Artikel:** Conservation des orgues anciens
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-173707

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# *Trois nouveaux membres du comité central*

La section du Valais a pour nouveau président M. l'abbé Crettol, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture à Châteauneuf, qui, ligueur convaincu et actif, depuis des années parcourt son canton pour exposer aux écoliers le programme et l'idéal du Heimatschutz. Son prédécesseur, M. le colonel Edmond Giroud, a démissionné pour raison de santé. M. Giroud, qui aime à dire qu'il est vigneron et qu'il en est fier, a largement coopéré à l'essor économique du Valais en ces vingt dernières années. Très attaché à sa terre et à ses traditions, il a cherché dans sa commune de Chamoson-St-Pierre de Clages à s'inspirer de l'architecture autochtone, mais en l'adaptant aux temps nouveaux.

Le nouveau président de la section de Bâle-Campagne est M. P. Suter, maître secondaire à Reigoldswil. Il succède, tant à la présidence de la section qu'au comité central, à M. H. Schmassmann, dont l'activité a été grande et fructueuse. C'est principalement grâce à M. Schmassmann que s'est constituée une fédération d'une vingtaine de sociétés et de groupements (Arbeitsgemeinschaft für Natur- und Heimatschutz) avec un effectif total d'environ 15 000 membres, et qui a un secrétaire en la personne de M. Rico Arcioni, à Muttenz. Il est bien clair aujourd'hui que la création d'une section autonome de Bâle-Campagne a été un événement heureux; événement récent, puisque, jusqu'en 1950, Bâle-Campagne n'existait qu'en qualité de sous-section de Bâle-Ville. M. Schmassmann cependant ne disparaît pas de la scène du Heimatschutz suisse. Loin de là. Il a bien voulu assumer la présidence de la commission pour l'établissement de l'inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale. Cette commission, formée de délégués des deux Ligues et du Club alpin suisse (secrétaire M. R. Arcioni, à Muttenz), s'est mise au travail il y a quelques mois, travail considérable et de longue haleine.

Jusqu'à cette année, c'est-à-dire pendant 54 ans, le comité central a été un collège entièrement masculin. De nombreux groupements et associations de notre pays ont fait preuve du même exclusivisme. Il n'en est pas moins vrai que ce n'est pas pour nous un titre de gloire. Car qui ne voit que les buts du Heimatschutz tiennent à cœur aux femmes autant qu'aux hommes, et que les femmes sont aussi qualifiées que les hommes pour délibérer sur tant de problèmes qui requièrent ouverture de cœur et d'esprit, bon sens et sensibilité? Aussi sommes-nous heureux de pouvoir annoncer que l'assemblée du mois de mai a élu au comité central un nouveau membre, celui-là féminin. Petite-fille de deux éminents professeurs à l'Ecole polytechnique fédérale, fille de l'ingénieur E. Constam-Gull, Mme Annemarie Hubacher-Constam est elle-même architecte et dirige avec son mari, l'architecte Hans Hubacher, un important bureau, bien connu par des œuvres multiples, églises, écoles, maisons familiales, maisons groupées. Enfin, l'année passée, le nom de Mme Hubacher a été sur toutes les lèvres; c'est elle qui a été l'architecte en chef de la Saffa, dont le plan et l'aménagement ont été unanimement admirés. – Lors de notre assemblée générale, notre président a eu raison d'adresser à Mme Hubacher des paroles de très particulière bienvenue. C'est avec joie que le comité central a salué ce nouveau collègue, première femme à venir siéger dans ses rangs.

*Ld G.*

# *Conservation des orgues anciens*

La communauté pour la conservation des orgues anciens, réunie à Olten, s'est attachée à quelques instruments historiques dont le maintien ou la restauration est d'intérêt général.

A Jenaz, un instrument avec des jeux à bouche, construit vers 1500, donc l'un des cinq anciens orgues de Suisse.

A Beromünster, dans le chœur à gauche. 1692. Facteur Johann-Christof Albrecht de Waldshut.

A Vuisternens, instrument qui a été antérieurement dans la Collégiale de Neuchâtel. Dans

son état actuel, il est, pour une moindre part, l'œuvre de Speisegger de Schaffhouse (1749), et pour la plus importante partie de Mooser de Fribourg (1837).

A Sitzberg, dans l'Oberland zuricois. Instrument bâti en Allemagne au 17e ou au 18e siècle; pendant un temps à Stein sur le Rhin; sans analogue en Suisse.

Dans l'église du couvent Neu-St-Johann, dans le Toggenbourg. On croit qu'il a été bâti en 1779 par un facteur de Graz; des investigations à son sujet sont en cours.

A Buochs, 1831, par Franz-Joseph-Remigius Bossart, avec un beau buffet.

A Villaz-St-Pierre, un instrument avec double clavier, muni d'un positif indépendant. 1840. Par l'élève de Silbermann Callinet, à Ruffach en Alsace.

En grand danger sont: 1° l'orgue de Monte-Carasso (Tessin) du 17e ou 18e s., avec dix registres; 2° le buffet de style baroque qui se trouve à Schattdorf (Uri).

Concernant l'orgue de l'église d'Arlesheim, la résolution qui suit fut votée à l'unanimité: « L'orgue d'Arlesheim, dont le facteur est J. A. Silbermann, est parmi tous les instruments construits par les membres de cette famille illustre de facteurs d'orgues, le seul qui soit encore en état. Il est l'un des quatre orgues baroques de premier ordre; les autres sont à Rheinau, Fischingen et St-Urbain. Il serait donc dans l'intérêt national de rétablir cet instrument dans son état premier. Un projet de restauration a été soumis à la Commission fédérale des monuments historiques; nous avons le ferme espoir qu'il sera alloué pour ce travail un subside généreux. »

# *Un défenseur (?) du lac de Sils*

Il est préférable souvent de ne répondre que par un dédaigneux silence aux attaques et aux allégations d'esprits mal faits ou folâtres. Parfois cependant cette méthode ne suffit pas.

Tout récemment, du haut de la claire Engadine, contre les deux Ligues du patrimoine national et de la protection de la nature, des bombes incendiaires ont été lancées que la presse suisse a accueillies. Aussi convient-il pour les éteindre de les recouvrir aussitôt d'une bonne pelletée de sable.

M. le Dr Peter Barblan, procureur général précédemment à Zurich, s'est mis en tête de convaincre les bourgeois de Sils et de Stampa qu'ils ont été misérablement dupés le jour où ils ont signé la convention avec la Pro Lej da Segl; les trois cent mille francs qu'ils ont reçus alors (somme dont les deux tiers ont été fournis par les deux Ligues sur le bénéfice de la première vente de l'Ecu d'or en 1946) rappelleraient la soupe aux lentilles pour laquelle fut cédé un fameux droit d'aînesse. La Haute-Engadine aurait perdu ce jour-là des milliers et des millions. L'escroquerie dont les communes ont été victimes est si évidente que la convention est, non seulement immorale, mais entachée de nullité; et l'on pourrait parfaitement intenter un procès pénal contre la Pro Lej da Segl et ses comparses. En toute légalité, les communes pourraient déchirer la convention, et dès demain octroyer l'autorisation à une entreprise hydro-électrique de se servir du lac comme bassin d'accumulation; ce qui permettrait à ces pauvres communes d'encaisser année après année des montagnes de billets de banque. Tels sont les conseils et les opinions d'un homme de loi! Qu'en est-il en réalité? Aucune commune du canton des Grisons n'a l'obligation d'utiliser ses eaux. La commune de Sils avait précisément les plus sérieux motifs de ne pas laisser toucher à sa perle précieuse. Car son lac ne produit pas des truites seulement; il attire des milliers de poissons d'un grand prix, je veux dire des touristes qui viennent en séjour dans ses hôtels. Le contrat qui visait à la protection du lac était donc en première ligne dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. Il est vrai qu'il lui fut offert pour cela, par le public de la Suisse entière, une récompense qui fut, en toute indépendance, acceptée par l'assemblée des communes. C'est donc un peu raide de voir traiter d'escrocs ceux qui ont mené à chef, dans un esprit entièrement désintéressé, une belle entreprise. Nous ne parlerons pas de nous-mêmes. Mais nous citerons le nom de deux hommes qui en ont été les parrains; le conseiller d'Etat Ganzoni, actuellement encore président du Tribunal de l'Engadine, et l'ancien conseiller fédéral H. Haeberlin, longtemps chargé du Département fédéral de justice, président alors de la Fondation Pro Helvetia, lesquels, autant l'un que l'autre, peuvent à bon droit être tenus pour des hommes de la plus haute conscience juridique. Sur eux aussi on jette l'anathème.

Eh bien, la commune de Sils n'a pas prêté l'oreille aux discours du Don Quichotte revenu des bords du lac de Zurich. Elle a déclaré en toute netteté qu'elle ne songeait à toucher ni à son lac ni au contrat par lequel elle s'est liée. Des journaux sérieux ayant imprimé – ce qui ne laisse pas de surprendre – les incartades de M. Barblan, nous avons cru devoir répondre à l'attaque sans circonlocutions ni ménagement.

*E. L.*